



Assemblée générale

Distr. limitée
8 novembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Deuxième Commission
Point 20 de l'ordre du jour
Développement durable

Allemagne, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monténégro, Nauru, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Palaos, Panama, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède et Trinité-et-Tobago : projet de résolution

Entreprise et développement

L'Assemblée générale,

Réaffirmant les engagements pris en faveur du développement et de l'élimination de la pauvreté dans la Déclaration du Millénaire¹ et les engagements pris au Sommet mondial de 2005², à sa Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement³ et aux autres grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies et à ses sessions extraordinaires,

Accueillant avec satisfaction le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons »⁴, et estimant que l'esprit d'entreprise peut contribuer à la réalisation de certains objectifs en matière de développement durable,

¹ Résolution 55/2.

² Résolution 60/1.

³ Résolution 65/1.

⁴ Résolution 66/288, annexe.



Réaffirmant le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement⁵, dans sa globalité, et la Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey⁶,

Rappelant le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, adopté à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Istanbul (Turquie), du 9 au 13 mai 2011⁷,

Réaffirmant la Déclaration⁸ et le Programme d'action de Beijing⁹ et les conclusions concertées sur l'accès et la participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation, et à la science et à la technologie, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décente, adoptées par la Commission de la condition de la femme à sa cinquante-cinquième session¹⁰, et soulignant que les femmes, en particulier dans les pays en développement, jouent un rôle déterminant dans la création d'entreprise,

Prenant note de la déclaration ministérielle adoptée à l'issue du débat de haut niveau de la session de fond de 2012 du Conseil économique et social, intitulé « Promouvoir la capacité de production, l'emploi et le travail décent pour éliminer la pauvreté à la faveur d'une croissance économique partagée, durable et équitable à tous les niveaux en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement¹¹ »,

Se félicitant de la contribution que tous les partenaires concernés, notamment le secteur privé, les organisations non gouvernementales et la société civile, apportent à l'application des textes issus des conférences, réunions au sommet et conférences d'examen des Nations Unies dans les secteurs économique, social et environnemental et les domaines connexes ainsi qu'à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris ceux du Millénaire pour le développement,

Estimant que l'esprit d'entreprise peut contribuer beaucoup au développement durable, en créant des emplois, en stimulant la croissance économique et l'esprit d'innovation, en améliorant les conditions sociales et en permettant de faire face aux problèmes environnementaux, et soulignant qu'il faut le promouvoir dans le cadre de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015,

1. *Souligne* qu'il faut améliorer les cadres réglementaires et les politiques qui favorisent la création d'entreprise et soutiennent les petites et moyennes

⁵ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

⁶ Résolution 63/239, annexe.

⁷ *Rapport de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Istanbul (Turquie), 9-13 mai 2011* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 11.II.A.1), chap. II.

⁸ *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe I.

⁹ Ibid., annexe II.

¹⁰ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2011, Supplément n° 7 (E/2011/27)*, chap. I, sect. A.

¹¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-septième session, Supplément n° 3 (A/67/3/Rev.1)*, chap. IV, par. 139.

entreprise, ainsi que les microentreprises, et souligne également que la création d'entreprises permet de créer des emplois et d'offrir des débouchés à tous, notamment aux femmes et aux jeunes;

2. *Engage* les pouvoirs publics, compte tenu de la situation et des priorités nationales, à élaborer et à mettre en œuvre des politiques visant à éliminer les obstacles juridiques, sociaux et réglementaires à une participation économique réelle reposant sur le principe de l'égalité, et à favoriser la création d'entreprise dans tous les secteurs, notamment les entreprises commerciales et sociales;

3. *Engage également* les pouvoirs publics à promouvoir la création d'entreprise d'une manière coordonnée et intégrée, en associant toutes les parties prenantes à l'action, notamment la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé, sachant que les acteurs non gouvernementaux sont le principal moteur de la création d'entreprise;

4. *Souligne* que les partenariats avec le secteur privé jouent un rôle important dans le lancement d'entreprises, la création d'emplois et d'investissements, l'augmentation des recettes potentielles, la conception de nouvelles technologies et de modèles économiques innovants et l'instauration d'une croissance économique forte, soutenue, partagée et équitable;

5. *Invite* les États Membres à renforcer la capacité des institutions financières nationales d'aller à la rencontre de ceux qui n'ont pas accès aux services bancaires, à l'assurance et autres services financiers, et les engage à éliminer les obstacles institutionnels et réglementaires, à renforcer l'accès à l'information, à promouvoir la diffusion des connaissances financières, en particulier aux femmes;

6. *Engage* les États Membres à mettre en place d'autres sources de financement et à diversifier le système bancaire pour prendre en compte les filières non bancaires, y compris les établissements de microcrédit et de microfinancement autres que des banques, souligne que pour ce faire, il faut établir un cadre réglementaire solide et encourage les États Membres à offrir des incitations pour que les établissements de microfinancement répondant aux normes nationales fournissent des services financiers de qualité aux pauvres, tout particulièrement aux femmes;

7. *Souligne* qu'il faut aider les pays à intégrer les travailleurs du secteur non structuré dans le secteur structuré;

8. *Considère* qu'il faut promouvoir l'enseignement des techniques de gestion d'entreprise à tous les niveaux de l'enseignement, en veillant à ce que les femmes et les filles en profitent pleinement, sur un pied d'égalité avec les hommes et les garçons, et préconise de renforcer cet enseignement par des programmes de perfectionnement des compétences, de renforcement des capacités et de formation et par l'intermédiaire des pépinières d'entreprises;

9. *Reconnaît* que la création d'entreprises permet aux jeunes de consacrer leur créativité, leur énergie et leurs idées à des possibilités d'activité commerciale en facilitant leur entrée sur le marché du travail;

10. *Estime* que les institutions politiques démocratiques, les entités privées et publiques transparentes et responsables, les mesures efficaces contre la corruption et la gouvernance d'entreprise responsable sont des conditions essentielles à l'excellence de la performance des économies de marché et des entreprises et sont

indispensables pour leur permettre de mieux répondre aux valeurs et aux objectifs à long terme de la société;

11. *Considère* que la participation active du secteur privé peut contribuer au développement durable et faciliter la mise en place de cadres réglementaires nationaux et de politiques publiques qui permettent aux entreprises commerciales et industrielles de concourir à des projets de développement durable, en ayant conscience de leur responsabilité sociale et de la nécessité d'adopter des pratiques responsables;

12. *Engage* les pays à envisager de mettre en place des centres d'excellence en matière de création d'entreprise ou des organes similaires et de renforcer ceux qui existent, et encourage la coopération, la création de réseaux et l'échange de pratiques optimales entre eux;

13. *Demande* à tous les organismes et organes compétents des Nations Unies de continuer de faire une place à l'esprit d'entreprise et de l'intégrer sous ses différentes formes dans leurs politiques, programmes et rapports, et d'appuyer les efforts faits par les pays à cet égard, selon qu'il conviendra;

14. *Prie* son président d'organiser, à sa soixante-septième session, un débat thématique de haut niveau en séance plénière, en vue d'examiner les moyens de promouvoir l'esprit d'entreprise aux niveaux national, régional et international;

15. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-neuvième session, un rapport sur l'application de la présente résolution et d'y recenser les meilleures pratiques qui auront été adoptées pour promouvoir l'esprit d'entreprise.
